

DÉCISION du Maire

N° 04/2025

(annule et remplace la décision N°12/2024)

Objet : Contrat Ford Lease pour Transit Custom, véhicule EJVA

La Maire de Chauconin-Neufmontiers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2122-21 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales réglant les conditions dans lesquelles le Conseil Municipal peut déléguer certaines attributions à la Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2023 portant délégation du Conseil Municipal au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres,

Vu la nécessité de passer un contrat pour la location d'un véhicule pour le service Enfance-Jeunesse,

Vu le devis présenté par la société Ford Lease en date du 10 mars 2025,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

La passation d'un contrat avec Ford Lease, sis 28 allée d'Aquitaine à Nanterre (92000) pour la location d'un véhicule type Ford Transit Custom Combi.

ARTICLE 2 :

Le contrat prend effet à compter de la livraison du véhicule pour une durée de 5 années.

ARTICLE 3 :

Le montant de la location s'élève à 649.26 € HT par mois soit 779.12 € TTC.

ARTICLE 4 :

Ampliation de la présente décision est adressée à :

- Monsieur le Sous-préfet de Meaux
- Madame la Comptable publique assignataire de Meaux

Fait à CHAUCONIN-NEUFMONTIERS, le 21 mars 2025

La Maire,
Marie LEAL



Cette décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun (77000) 43 rue du Gal de Gaulle dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.